

REGLEMENT ADMINISTRATIF

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON

NOTE: Ce règlement a été élaboré sous l'autorité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est donc conforme aux objectifs et dispositions particulières du Plan d'urbanisme de la Corporation municipale de Saint-Zénon et du Schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie. Aussi, toute modification qui lui serait apportée ultérieurement à son entrée en vigueur devra s'effectuer en conformité avec ces outils de planification ou leurs amendements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 218-91

ADOPTÉ LE 26 septembre 1991

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 27 septembre 1991

MODIFIÉ LE 27 mai 1994

MODIFIÉ LE 8 mars 1995

MODIFIÉ LE 9 juillet 1997

MODIFIÉ LE 14 août 2002

MODIFIÉ LE 15 août 2003

MODIFIÉ LE 15 avril 2005

MODIFIÉ LE 15 juillet 2005

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Murielle Richard
Maire

Alain Saint-Vincent Rioux
Secrétaire-trésorier